

Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des Territoires
et des relations avec les Collectivités
Territoriales
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 29 avril 2020

- Objet : accueil périscolaire des enfants de moins de 16 ans des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social à partir du 11 mai 2020.

Madame la Ministre,

Suite à la déclaration du Premier Ministre devant l'Assemblée nationale hier, nous avons compris que le plan de déconfinement serait progressif et qu'il laisserait aux maires et aux préfets la possibilité d'adapter des stratégies locales concernant le déconfinement.

Si des orientations ont été données quant à la ré-ouverture des crèches et des établissements scolaires, en revanche, aucune consigne n'a été émise quant aux modalités concrètes d'organisation de l'accueil périscolaire : accueil du matin et du soir, pause méridienne (restauration), accueils de loisirs le mercredi.

Nous constatons actuellement une demande forte de nos professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social pour connaître les modalités concrètes de l'accueil périscolaire de leur enfant, non seulement pour savoir si ce dernier sera accueilli en toute sécurité, mais également pour les rassurer sur la reprise de leur activité professionnelle. Ces derniers s'interrogent, à raison, sur les conditions de leur reprise d'emploi : à temps plein, partiel ou par demi-journées.

Aussi, afin de pouvoir communiquer, le plus en amont possible, auprès de nos professionnels, nous vous demandons de nous préciser avec plus de détails le plan de réouverture prévu pour l'accueil périscolaire. Dans l'idéal, nous souhaiterions pouvoir le diffuser avant le 4 mai si possible.

Comme vous le savez, une grande partie de nos professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social privé solidaire et commercial ont été mobilisés pendant la période de crise sanitaire et ont continué à travailler pour assurer la continuité d'activité de leur service ou établissement. Ils faisaient partie des personnels mobilisés considérés comme prioritaires pour l'accueil périscolaire de leur enfant.

Il semble important que vous puissiez notamment nous indiquer dans quelle mesure l'accueil périscolaire des enfants de ces professionnels restera prioritaire à partir des 11 et 18 mai, et même au-delà lorsque l'activité économique de notre pays aura progressivement repris. De fait, les effectifs d'enfants accueillis seront réduits et il importe que l'accueil des enfants de ces professionnels essentiels pour la lutte contre le virus soit garanti.

L'anticipation de la réouverture de l'accueil périscolaire, conjuguée à celle de la réouverture des EAJE et des établissements scolaires sur laquelle nous souhaitons avoir des précisions de la part de M. Véran et de M. Blanquer, permettra ainsi à nos salariés de poursuivre de façon sereine leur activité de soins et d'accompagnement au sein des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de notre réseau.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Marie-Sophie DESAULLE



Présidente de la FEHAP

Lamine GHARBI



Président de la FHP

Alain RAOUL



Président de Nexem

Florence ARNAIZ-MAUMÉ



Déléguée générale du SYNERPA

Pr. Jean-Yves BLAY



Président d'Unicancer